



## COMPTE-RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 12 février 2019 à 21 h 00

L'an deux mille dix-neuf et le douze février à 21 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

**Étaient présents** : Jean-Michel SOLÉ, Céline PASTOR, Guy VINOT, Clémentine HERRE, Jean-Michel GASCOU, Sandrine COUSSANES, Olivier CAPELL, Nicole CLARA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Isabelle ASENSI, Eddy VERGEL, Marie-José GRASA, Jean-Louis FLEURISSON, Cédric CASTELLAR, Roger RULLS, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Jean-Charles COLOMINES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI, Rakshanda FAIZI

**Avaient donné procuration** : Gérard PETYT, Evelyne CANOVAS  
Gérard PETYT à Jean-Michel SOLÉ, Evelyne CANOVAS à Céline PASTOR

**Étaient absents** : Louise SERRALLONGUE, Denis PY

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à l'unanimité des membres présents et représentés, à la nomination de Clémentine HERRE, secrétaire de séance.



#### **A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 11 décembre 2018 ;
- **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 ;
- **SOUTIENT** la résolution du 101<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité, qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement ;
- **VALIDE** l'inscription au budget 2019 du reliquat du montant de l'attribution de compensation 2018, dont le Conseil Communautaire a approuvé la modification le 26 novembre 2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement comme indiqué ci-dessous, avant le vote du Budget Primitif 2019 du Camping Municipal :

BUDGET 2018 : 249 000.00 € - 25 % = 62 250.00€ (montant maximum)

- Acquisition de terrasses en bois pour Mobil-homes : 4 000.00 €
  - Aménagement des sanitaires « Gers Bas » : 22 665.00 €
- 26 665.00 €

- **APPROUVE** la modification de la délibération n° 84 du 11 décembre 2018 concernant les droits de place du marché, pour la tranche 0 à 10 mètres linéaires, comme indiqué ci-dessous :

### COMMUNE DE BANYULS-SUR-MER TARIFS 2019

SERVICES	MONTANTS	
<b>DROITS DE PLACE AU MARCHÉ</b>	<b>de 0 à 10 mètres linéaires</b>	
	1,00 €	1 <sup>er</sup> octobre au 31 mai par mètre linéaire
	2,50 €	1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre par mètre linéaire
	<b>au-delà de 10 mètres linéaires</b>	
	1,50 €	1 <sup>er</sup> octobre au 31 mai par mètre linéaire
	2,00 €	1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre par mètre linéaire

- **APPROUVE** la modification de la délibération n° 85 du 11 décembre 2018 concernant les tarifs du Camping Municipal 2019, afin de permettre la location à la semaine du samedi au samedi ;
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2019 de l'EPIC – Office de tourisme ;
- **APPROUVE** la dissolution de la régie des droits d'entrée pour les spectacles et d'animation domiciliée en mairie, dans la mesure où l'EPIC – Office de tourisme va intégrer cette activité dans sa régie vente et produits divers ;
- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, quatre postes d'adjoints techniques principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'agent de maîtrise principal pour le tableau des effectifs de la Commune ;
- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour le tableau des effectifs du port ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain appartenant aux consorts ORSINI, cadastré section AX n° 890, d'une contenance de 21 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 1 euro et **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge intégrale de la collectivité publique acquéreuse.